

PROGRAMME DE LA FORMATION

Conseil Plan de Prévention

DUREE :

heures

PUBLIC ET PRE-REQUIS :

Personnels

Aucun pré-requis

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES : Nous contacter

MODALITES DE FINANCEMENT :

Cette formation n'est pas éligible au CPF, au financement par pôle emploi ou par l'employeur (OPCA). OBJECTIFS

PEDAGOGIQUES :

-Au terme de la formation, le stagiaire sera capable de :

-Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain

-Connaître ses limites d'intervention au regard du titre d'habilitation

-Réaliser des travaux d'ordre non électrique sur véhicules électriques ou hybrides en toute sécurité

-Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie

METHODES PEDAGOGIQUES :

Exposés théoriques et exercices pratiques

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT :

Formateur en prévention du risque

Diaporama, vidéoprojecteur, salle équipée de tables et chaises, paperboard, livrets de formation, matériel de sécurité

(EPI et EPC)

SANCTION DE LA FORMATION :

Un avis de formation concernant chaque stagiaire sera remis à l'employeur suite à cette évaluation.

Une attestation de formation est remise à chaque stagiaire en fin de formation.

CONDITIONS D'EVALUATION ET DE VALIDATION :

Une évaluation théorique (QCM) et pratique (mise en situation sur véhicule électrique) est effectuée par le formateur.

CONTENU DETAILLE :

Rappel des notions

Circuit électrique, différence de potentiel, intensité, résistance, loi d'Ohm, le courant continu

Le risques en général

La prévention des risques liés à

Code du travail, norme, responsabilités, droit de retrait

Principe, maintien, renouvellement, symboles, limites...

Le rôle des différents intervenants et les différents documents utilisés

Les protections collectives et individuelles

Identifier, vérifier, utiliser

Accident et incendie

Procédure et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie d'origine électrique